Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260513-DCM_2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026 Délibération n° 2026-41

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **douze mai** à **vingt heures et une minute,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **quatre mai**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	20
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Carole ULVE ; Marie-Hélène JESTIN

Absents excusés : 3

Mélanie HERAUD, Patrick ROUDAUT et Fabienne LEPOITTEVIN donnent respectivement procuration à Gilles PICHARD, Jean-Noël LE MENN et Odette CASTEL.

Secrétaire de séance

Gérard MAREC

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2026

Les points à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil municipal étaient les suivants :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- Retrait de la délibération 2026-13
- Nomination d'un correspondant Défense
- Nomination d'un correspondant sécurité routière
- Nomination d'un correspondant incendie et secours
- Nomination du délégué CNAS
- Nomination du délégué SPAAL
- Nomination des délégués SDEF
- Nomination des référents égalité H/F
- Constitution commission électorale
- Constitution commission appel d'offres

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260513-DCM_2026_41-DE

- Constitution commissions communales
- Constitution CCAS
- Convention du prix du vent dans les BD
- Subvention SAND – Classe de découverte artistique
- Approbation du rapport de la CLECT du 26 janvier 2026
- Questions diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2026.

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 13 mai 2026

Le secrétaire de séance, **Gérard MAREC**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.